

**Séance du 11 avril 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

**Objet : Fongibilité des crédits en M57**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 07/04/2022

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

**Absent excusé** : Gérard DUYTSCHÉ

Le Conseil a élu pour Secrétaire Monsieur François DEDEBAN.

Par la délibération n°2021/18 du 31 mai 2021, le conseil municipal a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

La mise en œuvre de cette nomenclature permet de mettre en place un assouplissement de gestion des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

Ainsi le conseil municipal peut-il déléguer à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE :**

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
DUPOUY Jean-Marc

